

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE**

DELIBERATION N° 2022/47

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 23 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 16 juin 2022

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 8
Votants : 14

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Carole THOMAS, Tiphaine FARGIER, Simone GUICHARD.

Excusé(s) : Agnès GUIGON (procuration à Claire BOMBRUN), Jérôme MERCOYROL (procuration à Yves LAMOINE), Sophie ALLEOUD (procuration à Simone GUICHARD), Bernard PUEYO (procuration à Pierre LAULAGNET), Catherine LEYNON (procuration à Carole THOMAS), Philippe EUVRARD (procuration à Philippe BOUNIARD).

Absent : Michel PREVOST

Tiphaine FARGIER a été élue secrétaire.

Objet : Demande de subvention au titre du «Programme des équipements sportifs de proximité» pour l'année 2022 porté par l'Agence Nationale du Sport pour la réalisation d'une piste de Pumptrak.

Dans la volonté de promouvoir une activité physique et de loisirs, à destination des enfants et des jeunes, ouverte aux écoles primaires de la commune, aux communes voisines, des centres de loisirs et des associations locales, la commune d'Alba la Romaine s'engage dans le projet

de création d'une piste de Pumptrak. Ce type d'équipement est en capacité d'accueillir des pratiques de roller, skate, trottinette, BMX et vélos dans des conditions de pratique sécurées et adaptées au plus grand nombre en accès libre ou organisé.

Le Maire précise au Conseil municipal que ces travaux peuvent être financés en partie par l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du «Programme des équipements sportifs de proximité» 2022.

Les travaux sont estimés à un montant total 115 000 HT.

Il propose de solliciter une subvention à hauteur de 80 % du montant des travaux.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de réaliser les travaux de création d'une piste de Pumptrak.

INDIQUE que ses travaux consistent en l'aménagement de terrain et la création d'une piste de Pumptrak.

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Prévisionnel 2022 en section d'investissement.

SOLLICITE une subvention de l'Agence nationale du sport d'un montant de 92 000 € correspondant à 80 % du montant HT des travaux.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Travaux	115 000	
Financement communal 2022-2023		23 000
Subvention A N S		92 000
TOTAUX	115 000	115 000

DONNE pouvoir au Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 23 juin 2022

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 24 juin 2022
Le Maire
Pierre LAULAGNET

